

renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je suppose que j'aurais dû rester à ma place au cas où les députés auraient été prêts à mettre la motion aux voix sans la débattre. Après tout, je reconnais par là que ce n'est pas la première fois que je présente ce bill qui tend à abolir le Sénat et à faire du Parlement une assemblée vraiment démocratique composée de membres, hommes et femmes, élus par les citoyens de ce pays et redevables envers eux.

Depuis une quinzaine de jours j'ai eu l'honneur de participer à deux reprises au moins à un débat sur le Sénat avec d'éminents sénateurs, débats qui ont été radio- et télédiffusés; je pense donc connaître assez bien les arguments de ceux qui sont convaincus de l'utilité de cette institution. Bien sûr, personne ne croit plus à l'efficacité du Sénat que ceux qui en font partie, sauf certains députés qui voudraient y être nommés.

● (1702)

**Une voix:** Vous y compris?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Au cas où cette question figurerait au compte rendu, je signale que mon honorable ami sait très bien que la réponse est un non catégorique. Les arguments avancés pendant les débats auxquels j'ai participé se résumaient surtout à dire que les sénateurs sont des gens honnêtes, qu'ils travaillent fort et qu'ils servent bien les Canadiens. Monsieur l'Orateur, cet argument tombe tout à fait à côté de la question. J'admets volontiers qu'il y a de bons Canadiens à l'autre endroit. J'admets volontiers que de 20 à 25 sénateurs travaillent fort, mais je pense que c'est à peu près tout. Les autres ne vont au Sénat que lorsque c'est nécessaire. Il n'y a probablement pas plus de 20 ou de 25 sénateurs qui travaillent vraiment.

J'admets volontiers que certains des rapports présentés par les comités de l'autre endroit sont excellents. Ils ont été fort utiles. Cependant, monsieur l'Orateur, ceux qui avancent ces arguments négligent de signaler que le Sénat est une Chambre du Parlement composée de personnes qui ne sont pas élues et qui sont simplement recommandées ou nommées par le premier ministre, des gens qui ne sont comptables à personne, même pas au premier ministre qui les a nommés et qui ont pourtant, selon la constitution, les mêmes pouvoirs que nous, les représentants élus, avons ici même à la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, nous pouvons faire des erreurs et la Chambre en fait certainement. Elle en fait même beaucoup quand les libéraux sont au pouvoir. Par ailleurs, nous devons remettre notre sort entre les mains des Canadiens tous les trois, quatre ou cinq ans parce que c'est à eux que nous sommes comptables. L'autre Chambre ne le fait jamais. Je le répète, même si quelqu'un est nommé au Sénat sur la recommandation du premier ministre, il n'est même pas comptable à ce dernier. C'est pourquoi j'estime que nous devrions réviser entièrement la composition du Parlement.

Peut-être était-il juste, il y a 110 ans, de ne pas faire entièrement confiance aux mécanismes démocratiques, peut-être fallait-il alors que d'autres personnes surveillent les agissements des élus du peuple. Toutefois, en 110 ans, nous avons évolué au point de nous rendre compte qu'on ne saurait parler de démocratie à moins que ce ne soit des personnes élues, et

### *Abolition du Sénat*

non pas des personnes nommées, qui soient responsables de l'adoption de nos lois. Un peu plus loin dans mon exposé, je préciserai peut-être ce que j'entends par «personnes». Pour ces raisons, et notamment, du fait qu'en 1977, contrairement à ce qu'il en était en 1967, nous croyons sûrement en la démocratie, je crois que notre Parlement devrait être composé uniquement des élus du peuple canadien.

Je pourrais rappeler qu'au début de notre histoire, un certain nombre de provinces avaient une Chambre haute. Ma propre province, le Manitoba, en avait une, la Nouvelle-Écosse en avait une, de même que plusieurs autres provinces. Une à une, toutes les provinces s'en sont débarrassées, et la dernière à le faire a été le Québec. autant que je sache, le gouvernement d'aucune de ces provinces ne souffre d'avoir un Parlement monocaméral. C'est pourquoi j'estime que nous devrions faire de même et nous en tenir au respect du principe démocratique voulant que la population soit représentée et gouvernée uniquement par ceux qu'elle a élus. J'estime que le maintien dans cette institution d'un groupe de personnes non élues va à l'encontre de la notion même de démocratie. Je considère que nous ne devrions pas tolérer que d'autres personnes non élues aient la même compétence constitutionnelle que les députés.

Cela apparaît souvent de façon flagrante lorsqu'un député qui tente d'être réélu subit la défaite. En refusant de le réélire, les électeurs de sa circonscription ou de sa province lui ont signifié qu'ils ne voulaient plus le voir siéger au Parlement. Dans bien des cas, cette même personne, si elle est membre du parti libéral, est nommée sénateur quelques mois tard et, de ce fait, réintègre ce même Parlement où les électeurs de sa circonscription et de sa province ne veulent plus la voir. Je le répète, en maintenant cette institution non seulement agissons-nous de façon anti démocratique, mais, pour autant que nous croyons en la démocratie, nous donnons l'impression d'agir tout à fait illogiquement. J'espère que nous aborderons avec d'autres yeux l'étude de cette proposition.

On répond, bien sûr, qu'à l'autre endroit les sénateurs font du bon travail en comité. C'est vrai. Je pourrais nommer certains rapports comme celui sur l'utilisation des sols, la pauvreté, la vieillesse et plusieurs autres qui ont été exceptionnellement bons. Mais nous n'avons aucune raison de continuer à verser un salaire très élevé à 104 personnes pour permettre à une douzaine ou une quinzaine d'entre elles de faire un certain travail en comité. Ce travail pourrait être fait par des commissions royales d'enquête, des universitaires, des gens qu'on irait chercher dans les universités, les syndicats ou les mouvements agricoles pour faire un travail précis. Mais pour payer un salaire très élevé à 104 personnes, plus leurs comptes de dépenses et les frais de personnel on doit dépenser plusieurs millions de dollars par an. Je trouve cela insensé.

On prétend que les sénateurs trouvent parfois des défauts à certains des bills que nous adoptons et que nous leur renvoyons. La plupart de ces erreurs sont découvertes par les hauts fonctionnaires des ministères qui se chargent eux-mêmes de les corriger, même s'il y a quelque temps, les honorables ont modifié plus de 100 articles d'un bill lors de la dernière session et qu'ils étaient très fiers de leur œuvre. Mais ce bill est revenu ici et le gouvernement ne l'a pas représenté. Voilà ce que le gouvernement pense de l'étude minutieuse que le Sénat a faite de ce bill. Même s'il a fait du bon travail, je trouve tout à fait contraire aux principes de la démocratie de leur laisser le droit